



RENSEIGNEMENTS SAISON 2022/2023



REEMPLIR EN LETTRES CAPITALES ET NE PAS AGRAFER LES PIÈCES JOINTES

Renouvellement Nouvel adhérent Changement de club

Nom :	Prénoms :
Date de naissance : __ / __ / ____	Lieu de naissance :
Adresse : (Si l'enfant ne porte pas le même nom, rajouter chez Mr ou Mme)	Nationalité :
	E Mail Obligatoire:(Pour les enfants mineurs, mettre l'adresse des parents)
Code postal : Ville :	
Domicile :	Portable Mère :
Portable Père :	Portable du licencié :
Profession du père :	Profession de la mère :
Allergies connues :	Traitements particuliers :

TAILLES (Possibilité d'essayer la tenue afin d'éviter les erreurs) AUCUN ECHANGE NE SERA POSSIBLE

Haut Survêtement	4/5 Ans - 5/6 Ans - 7/8 Ans - 8/9 Ans - 10/11 Ans - 12/13 Ans - 14/15 Ans - XS - S - M - L - XL - 2XL
Bas Survêtement	4/5 Ans - 5/6 Ans - 7/8 Ans - 8/9 Ans - 10/11 Ans - 12/13 Ans - 14/15 Ans - XS - S - M - L - XL - 2XL
Tee shirt (ML & MC)	4/5 Ans - 5/6 Ans - 7/8 Ans - 8/9 Ans - 10/11 Ans - 12/13 Ans - 14/15 Ans - XS - S - M - L - XL - 2XL
Short x2	4/5 Ans - 5/6 Ans - 7/8 Ans - 8/9 Ans - 10/11 Ans - 12/13 Ans - 14/15 Ans - XS - S - M - L - XL - 2XL
Chaussettes	25/26 (F100) - 27/30 - 31/34 - 35/38 - 39/41 - 42/44 - 45/47
Gardien	Pantalon - Short - 3/4 : 6 Ans - 8 Ans - 10 Ans - 12 Ans - 14 Ans - XS - S - M - L - XL - 2XL Gant : Taille

PIÈCES À FOURNIR (SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ACCEPTE)



1 Photo récente et en couleur (si l'ancienne + 3 ans) ou par internet *1

Fiche de renseignements (ci-dessus).

Signature de la charte au dos de ce document

1 Timbres par famille. (Sans enveloppe)

Demande licence papier. (document joint) par internet *2

Cotisation chèque ordre SC Repos Vitrolles.

Assurance Responsabilité Civile dans le cadre des activités extra scolaires.

Carte identité originale(nlle les 2 cotés), passeport ou page du livret de famille

Certificat médical sur feuille libre (*3) Questionnaire santé(*4)

	Au club l'année dernière		Venant d'un autre club		
	Nouveau		BB Foot		
X*1	X*1	X			Pas'sport <input type="checkbox"/>
X	X	X	X		Collegiale <input type="checkbox"/>
X	X	X	X		
X*2	X*2	X			
190 €	190 €	190 €	120 €		
			X		
X					
*4	*4	*4	*3		

La cotisation comprend survêtement, chaussettes, shorts, maillots d'échauffement, un tournoi , licence et assurance

AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant....., à effectuer les exercices d'entraînement et les matchs dispensés par le S.C. Vitrolles, et donne le droit au responsable des activités à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, y compris le transport de mon enfant dans un établissement d'urgence médical le plus proche.

Date : Signature précédée de "lu et approuvé"

Les statuts de l'association sont disponibles sur simple demande.

Les informations ci-dessus nous sont indispensables pour pouvoir traiter votre dossier d'inscription, conformément à la loi Informatique et Liberté de 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles vous concernant.

Adressez-nous un email à : sc.vitrolles@free.fr ou contactez le club au 09-51-00-13-13



CHARTES PARENTS et JOUEURS du S.C. VITROLLES

- 1) Le joueur doit être à l'heure aux entraînements, aux convocations pour les matchs.
En cas d'absence imprévue, prévenir le plus tôt possible l'éducateur.
Sinon il faut téléphoner au siège à l'heure de la convocation ou de l'entraînement au 09-51-00-13-13.
- 2) Participer à tous les entraînements de son équipe 2 à 3 fois par semaine suivant son poste et sa catégorie.
L'entraînement est le moyen de progresser pour pouvoir participer aux matchs de championnats.
- 3) Tout joueur qui aura une attitude incorrecte vis-à-vis de ses coéquipiers, dirigeants, éducateurs, arbitres ou toute autre personne membre du club, tant à l'entraînement que durant les matchs, sera convoqué en commission de discipline où il sera écouté puis conseillé mais il pourra aussi être sanctionné.
- 4) Seul l'éducateur a les compétences requises pour former son équipe.
- 5) Le joueur doit jouer dans l'équipe où l'éducateur a fait appel à lui et le jour de match, venir au club avec la tenue officielle du S.C. Vitrolles.
- 6) Si le joueur est jugé en forme insuffisante par l'éducateur, il ne participera pas au match, mais devra s'entraîner pour retrouver la forme.
- 7) Lorsque le joueur est à jour de sa cotisation, il recevra son équipement : short, chaussettes, survêtement et tee shirt.
le joueur n'étant pas à jour ne pourra participer à aucune compétition.
- 8) Le comité technique est chargé par le comité directeur du S.C. Vitrolles de régler avec son accord tous les problèmes et litiges d'ordre technique, tactique, physique, ou de composition d'équipe.
- 9) Tout litige doit se régler dans le calme et la discrétion au siège et non au club house ou sur le terrain ou la voie publique et sans gêner l'entraînement ou le match en cours de l'éducateur et sans discréditer le S.C. Vitrolles.
- 10) Le S.C. Vitrolles n'est pas une GARDERIE mais une association sportive. Les parents doivent respecter les horaires
- 11) Lors des déplacements, les parents se doivent d'accompagner leur enfant.
- 12) L'accès aux vestiaires est réservé exclusivement aux joueurs, aux dirigeants et aux éducateurs.
Toutefois un parent pourra si rendre que s'il est convié par l'éducateur.
- 13) Lors des matchs, les parents devront s'abstenir de donner des consignes de jeux, c'est l'un des rôles de l'éducateur. Ils doivent encourager et applaudir les bonnes actions de leur équipe mais également complimenter l'équipe adverse. S'interdire toute violence envers l'arbitre, les éducateurs, les autres parents et à plus forte raison les enfants. Encourager et reconforter les joueurs même en cas de défaite (c'est une étape nécessaire à la réussite). Allez le voir jouer, soutenez son équipe.
AYEZ, LE PLUS SOUVENT, VIS-A-VIS DE VOTRE ENFANT, UNE ATTITUDE POSITIVE !!!
- 14) Les parents ou accompagnateurs désireux d'être dirigeant ou éducateur doivent le signaler au secrétariat.
Une formation leur sera donnée au club puis complétée par un stage au district de Provence.
- 15) Aider le club dans ses animations et participer aux différentes animations prévues tout au long de l'année.
- 16) LE JOUEUR QUI SIGNE SA LICENCE DOIT ALLER AU BOUT DE SON ENGAGEMENT (MÊME S'IL EST DECU).
IL SE DOIT DE RESPECTER SA SIGNATURE QUI VA DE JUILLET A JUIN.

Fait à Vitrolles le :

Nom Prénom :

En qualité de : Père, Mère, Tuteur

Signature précédée de "lu et approuvé"